

DEMANDE DE TRANSFERT

Modalités à observer en vue de la saison 2019 / 2020

1. LES TRANSFERTS SONT LIBRES JUSQU'AU 30 JUIN

La demande doit cependant indiquer (visa) que le président du cercle quitté a été informé de la décision du (de la) joueur(euse).

2. LA PÉRIODE DE TRANSFERT SERA RÉOUVERTE À PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE

pour les joueurs qui n'ont pas été alignés dans le championnat en cours. Les demandes effectuées à ce moment devront également comporter l'accord du président. Le désaccord éventuel d'un président devra être motivé.

3. La demande de transfert est à renvoyer au Secrétariat compétitions mauricecezar@hotmail.com

Nom et Prénom	:	N° de licence	:
Adresse	:		
		
Demande de transfert			
Du Cercle		
Au Cercle		
Signature		
VISA du Président du Cercle quitté si le transfert est effectué avant le 30 juin			
	Signature	Date	
ACCORD du Président du cercle quitté si le transfert est effectué entre le 1^{er} juillet et le 31 août ou après le 1^{er} novembre.			
Signature		Date	